

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 septembre 2020 de M. Denis Ruyschaert: «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves».**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Ma question orale du 22 juin 2020 concernant le rôle de la police dans le ramassage des vélos abandonnés est restée sans réponse à ce jour.

Comme expliqué le 22 juin, les vélos cassés s'amoncellent à Genève. Les vélos abandonnés ne sont plus récupérés et mis en fourrière depuis fin 2019. Péclôt 13, la coopérative qui récupère les vélos pour le compte de l'Etat, est en attente d'un accord. Aujourd'hui 9 septembre 2020, la situation perdure.

Pourriez-vous trouver rapidement une solution pour une situation dont la Ville est la première victime? Actuellement, les policiers apportent les vélos à la fourrière. Combien de vélos les policiers ont-ils ramenés à la fourrière? Que fait la police des vélos en trop mauvais état qui ne vont pas en fourrière? Et combien sont-ils?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'auteur de la question écrite QE-562 «Ramassage des vélos par la police: abandons et épaves» souhaite savoir pourquoi les épaves des vélos ne sont plus ramassées en Ville de Genève.

En premier lieu, il convient de préciser que jusqu'à récemment, le ramassage des épaves de vélos était régi par une convention conclue entre l'Office cantonal des véhicules (OCV) et la Société coopérative Péclôt 13 (ci-après Péclôt 13), l'OCV considérant les épaves de vélos comme des véhicules, dont le ramassage était de la responsabilité de la fourrière, après identification par la police municipale.

En 2019, Péclôt 13 a dénoncé la convention, affirmant que les cycles rendus n'étaient pas rentables et les actions de ramassage trop onéreuses. En parallèle de la dénonciation de la convention, l'OCV a changé son interprétation du règlement sur le service cantonal de la fourrière des véhicules (H 1 05.12), considérant que les épaves de vélos et de vélos électriques jusqu'à 25 km/h, ne possédant pas de plaque d'immatriculation, devaient être considérées comme des déchets, et dont le ramassage était de la responsabilité des communes.

Suite à la résiliation de la convention entre le Canton et Péclôt 13, la Ville de Genève, soucieuse d'assurer la propreté du domaine public et de libérer les places

de stationnement pour les vélos, a signé en janvier 2021 une convention pour le ramassage des épaves de vélos avec Péclet 13, qui a fait valoir son intérêt continu pour valoriser ces épaves.

La Ville s'est dès lors engagée à identifier, ramasser et remettre, à intervalles réguliers, les épaves de vélos abandonnées sur son domaine public à Péclet 13 en vue de leur revalorisation.

Ainsi, le Service de la police municipale (SPM) identifiera et ordonnera l'enlèvement des épaves de vélos. Le Service logistique et manifestations (LOM) se chargera du ramassage. Lorsqu'un vélo épave ne pourra pas être revalorisé, Péclet 13 sera seule responsable de la déconstruction de ladite épave, y compris de son éventuelle remise à un ferrailleur.

Tous les frais, y compris d'entreposage, de recyclage, de déconstruction mais également de tonnage négatif ou de transport à la ferraille, seront à la charge exclusive de Péclet 13. Aucune rémunération ne sera versée à Péclet 13 par la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*